

SÉANCE ORDINAIRE

DU 2 OCTOBRE 2025

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélard-Godbout jeudi 2 octobre 2025 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

- MAIRESSE :** Gisèle Saindon
- CONSEILLERS :** Jonathan Rioux (arrive à 19h34)
Éric Veilleux
Alexandre Côté
- ABSENTS :** Roger Lavoie
Jocelyn Côté
Samuel Sirois

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame Gisèle Saindon, mairesse.

Madame Annie Roussel, directrice générale et Madame Sophie Sirois, directrice générale adjointe sont aussi présentes.

Prendre note qu’à moins d’une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Jonathan Rioux prend son siège. Il est maintenant 19h34.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse procède à la lecture de l’ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour soit accepté tel que lu et que l’item 12 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l’ordre du jour
- 3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
- 4. Lecture et adoption des comptes du mois payé et à payer
- 5. Proportion médiane et facteur comparatif
- 6. État comparatif
- 7. Réserve Élection
- 8. Signature d’une entente avec la MRC des Basques concernant le partage des services d’une ressource en loisirs
- 9. Résolution d’appui à la grande semaine des tout-petits
- 10. Résolution d’appui Examen du mandat de la Société canadienne des postes
- 11. Voirie
 - Prolongement du réseau aérien / Hydro-Québec
 - Programmation TECQ 2024-2028 (1)
 - Démission employé municipal
 - Travaux à venir
- 12. Divers
 - Renouveler le contrat de déneigement avec S. Desjardins
 - Réserve Élection - Coût
- 13. Période de questions

.....

2025-10-135

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

2025-10-136

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 2 octobre 2025.

Annie Roussel, directrice générale

.....

2025-10-137

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 10-2025 des comptes payés soit accepté au montant de \$12 402,46 et que le bordereau numéro 10-2025 des comptes à payer soit accepté au montant de \$201 188.53 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF

Remis au prochain mois.

.....

6. ÉTAT COMPARATIF

La Directrice générale dépose les états comparatifs prévus selon l’article 176.4 du code municipal soit le premier état compare les revenus et dépenses de l’exercice financier courant et ceux de l’exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante et le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l’exercice financier courant selon les renseignements dont dispose la directrice générale et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

.....

2025-10-138

7. RÉSERVE ÉLECTION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi avait comme mandat, conformément à l’article 278.1 LERM, de constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection ;

ATTENDU QU’il y aura des élections municipales le 2 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents qu’il soit autorisé d’utiliser les montants mis en réserve pour les élections du 2 novembre 2025.

.....

2025-10-139

8. SIGNATURE D’UNE ENTENTE AVEC LA MRC DES BASQUES CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES D’UNE RESSOURCE EN LOISIRS

ATTENDU QUE la MRC des Basques désire offrir une technicienne en loisir en service partagé entre la municipalité de Saint-Éloi et St-Clément ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de l’entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à embaucher une ressource en loisirs partagés afin de planifier, organiser et gérer les activités de loisirs au sein de notre municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi signe l’entente de loisirs partagés avec la MRC des Basques selon les critères mentionnés dans l’entente.

9. RÉOLUTION APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème *10 ans d’ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d’atteindre son sommet* ;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- d’informer sur l’état de bien-être des tout-petits ;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d’actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l’importance d’agir tôt ;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu’à l’âge de 5 ans ;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont le pouvoir d’agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que :

QUE ce conseil autorise Madame Gisèle Saindon, mairesse, à proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits !

QUE ce conseil autorise Madame la mairesse à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

10. RÉOLUTION D’APPUI EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DES POSTES

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé des compressions draconiennes pour notre service postal public, supprimant de bons emplois, mettant fin à la livraison à domicile et au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et modifiant les normes de livraison du courrier ;

2025-10-140

2025-10-141

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques sérieuses et de manière unilatérale avant l'examen du mandat de la Société canadienne des postes planifié du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, ce qui prive de leur voix à ce chapitre les personnes qui seront les plus affectées ;

ATTENDU QU'au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront supprimés à l'échelle du service postal et que quatre millions de foyers n'auront plus de livraison à domicile ;

ATTENDU QUE la fermeture des bureaux de poste conduira à l'érosion ou à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités ;

ATTENDU QUE ces compressions nuisent spécialement aux personnes âgées ou ayant une incapacité ;

ATTENDU QU'il est vital que le gouvernement et que l'examen de mandat tienne compte du point de vue des municipalités sur les enjeux clés comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison quotidienne, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison d'aliments, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, assurant ainsi le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, afin qu'il prenne les mesures suivantes :

- l'arrêt immédiat des compressions de services en les remplaçant par d'autres façons d'augmenter les services et les revenus dans d'autres secteurs d'activité, comme nous l'avons mentionné plus haut ;
- le report de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que ses activités ne se seront pas stabilisées ;
- la tenue de l'examen de Postes Canada et du *Protocole du service postal canadien* de manière transparente, publique et approfondie, et que cet examen comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada.

.....

11. VOIRIE

A. PROLONGEMENT DU RÉSEAU AÉRIEN / HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame Annie Roussel, Directrice générale, à signer tous les papiers se-rattachant au prolongement du réseau aérien avec l'Hydro-Québec sur la rue des Champs incluant les frais encourus.

.....

B. PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 (1)

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-10-142

2025-10-143

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité de Saint-Éloi respecte les engagements tel que mentionnés pour la TECQ 2024-2028 ;
- La Municipalité s’engage à respecter les modalités du Guide qui s’appliquent à elle ;
- La Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;
- La Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;
- La Municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2025-10-144

C. DÉMISSION EMPLOYÉ MUNICIPAL

ATTENDU QUE Monsieur Ronald-Élie Houde a remis sa démission au poste d’ouvrier municipal de la municipalité de Saint-Éloi ;

ATTENDU QU’il quittera ses fonctions à la fin du mois d’octobre tel que stipule son contrat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents de prendre acte de la démission de Monsieur Ronald-Élie Houde et d’autoriser la directrice générale Madame Annie Roussel à publier une offre d’emploi pour le poste d’ouvrier municipal pour la saison 2026.

D. TRAVAUX À VENIR

Les membres du conseil discutent des travaux à venir pour le mois d’octobre.

12. DIVERS

A- RENOUVELLEMENT CONTRAT D’ENTRETIEN HIVERNAL ROUTE DE LA STATION AVEC LES ENTREPRISES S. DESJARDINS INC.

2025-10-145

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat de déneigement et de déglacage de la Route de la Station sur une distance de 4.491km à partir de l’intersection de la rue Principale de la Municipalité de Saint-Éloi et se terminant à l’intersection du chemin Pettigrew de l’Isle-Verte à notre entrepreneur des chemins d’hiver Les Entreprises S. Desjardins inc. au montant de \$33000 taxes incluses et ceci pour 2025-2026. De plus, Madame la mairesse Gisèle Saindon et Madame la Directrice générale Annie Roussel sont

autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi avec Les Entreprises S. Desjardins inc.

.....

B-RÉSERVE ÉLECTION – COÛT

Monsieur le conseiller Monsieur Alexandre Côté demande le coût approximatif pour une élection municipale, Madame Annie Roussel informe le conseil que le coût d’une élection est autour de 5 000\$, mais que comme nous avons des élections de préfets avec la MRC, les frais d’élections seront partagés avec celle-ci.

.....

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

2025-10-146

14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h00.

.....

Gisèle Saindon, mairesse
Gisèle Saindon, mairesse

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale

Je, Gisèle Saindon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.